

Relevé de décisions du conseil d'administration du 13 février 2023

Etaient présents :

Alliance France Design : Christophe LEMAIRE (titulaire)

Association des Traducteurs/Adaptateurs de l'Audiovisuel : Jean-François CORNU (titulaire)

Association des Traducteurs Littéraires de France : Sophie BURDET (titulaire)

Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs : Katerine LOUINEAU (titulaire), et Valérie AURIEL (suppléante), présente en début de séance

F3C-CFDT : Laurence DUC (titulaire)

CGT Spectacle : Pierre GARÇON (titulaire)

Ecrivains Associés au théâtre : Vincent DHEYGRE (titulaire)

Guilde des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires : Maiana BIDEGAIN (titulaire)

Ligue des Auteurs Professionnels : Dominique LEPAPE

Scénaristes de cinéma associés : Anne-Louise TRIVIDIC

Société des Gens de Lettres : Christophe HARDY (titulaire)

Syndicat national des auteurs et compositeurs : Sandrine BESSORA (titulaire)

Société des réalisateurs de films : Elisabeth JONNIAUX (titulaire)

Union nationale des auteurs et compositeurs : Laurent JUILLET (titulaire)

Union des Photographes Professionnels : Matthieu BAUDEAU (titulaire)

Fédération des professionnels de l'art contemporain (CIPAC) : Xavier MONTAGNON (titulaire)

Chambre Syndicale de l'Edition Musicale : Sophie WALDTEUFEL (titulaire)

Syndicat national de l'Edition : Axelle CHAMBOST

Union des Producteurs de Cinéma : Valérie LEPINE

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle : Jérôme DECHESNE

Sécurité Sociale des Artistes Auteurs : Thierry DUMAS, Laëtitia HOFFNER-DEVILAINE,

Ministère de la Culture : Fabrice BENKIMOUN,

Ministère de la Santé : Léa BOISSENOT, Simon MILSTAYN

URSSAF Caisse nationale : Boris MINOT

CNAM : Pascale DORISON-POUJOL

Etait excusée : la Guilde Française des scénaristes

Ouverture de la Séance à 14h35 par Thierry DUMAS directeur de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs.

- Sur la présence d'une titulaire accompagnée de sa suppléante :

Le représentant de l'UPP, Matthieu BAUDEAU, s'étonne de la présence à ce conseil de Valérie AURIEL, suppléante du CAAP, car les demandes de présence des suppléants à cette instance avaient été refusées pour une raison de capacité d'accueil.

Thierry DUMAS propose aux administrateurs de voter sur la faculté de déroger pour cette séance à cette règle signifiée préalablement à chaque membre du conseil d'administration.

Vote pour que la dérogation demandée in situ par la seule organisation n'ayant pas respecté les consignes de présence soit rejetée.

- 9 voix pour que la dérogation demandée soit rejetée
- 6 voix pour que la dérogation demandée soit accordée
- 5 abstentions

Valérie AURIEL quitte la réunion.

- Sur le mode opératoire de la proposition des personnalités qualifiées (PQ) :

La première tâche de ce conseil, avant même de pouvoir désigner en son sein un président, sera de proposer aux ministères de tutelle deux personnalités qualifiées qui seront ensuite nommées par arrêté conjoint des ministres de la Culture et de la Santé.

Fabrice BENKIMOUN, communique aux membres du conseil d'administration l'avis du service juridique du ministère suggérant un mode opératoire en deux temps afin que la délibération à venir soit parfaitement éclairée :

Premier temps : L'établissement de la liste des noms à soumettre au conseil, opération préalable au choix lui-même ; la durée de cette étape doit être suffisante pour permettre à chacun de proposer des noms et de se faire un avis

sur les personnalités proposées. Il est estimé qu'à partir de la présente séance, le délai de deux semaines soit jusqu'au 28 février, pour présenter des noms de personnalités qualifiées, peut être regardé, si le Conseil en décide ainsi, comme suffisant.

Second temps : Ces noms seraient ensuite communiqués aux administrateurs avec la convocation pour un deuxième conseil d'administration qui se tiendrait le lundi 13 mars avec pour ordre du jour de délibérer sur les noms communiqués par un vote à scrutin majoritaire à deux tours, siège par siège.

Vote sur le délai de 15 jours (soit jusqu'au 28/02/2023 – 23 heures) pour arrêter la liste des candidats proposés

Nombre de voix pour : 15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 5

Le directeur de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs propose de voter pour la tenue d'un nouveau conseil le lundi 13/03/2023 avec pour ordre du jour, de choisir les personnalités qualifiées qui seront proposées pour désignation aux ministères de tutelle :

Vote sur la tenue du prochain conseil le lundi 13/03/2023 :

Nombre de voix pour : 16

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 4

Thierry DUMAS propose ensuite aux administrateurs de se positionner sur la modalité de scrutin soit un scrutin majoritaire à deux tours :

Vote sur le choix du scrutin majoritaire à 2 tours

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 6

La représentante de la GAARD Maiana BIDEGAIN souhaite qu'au moment du vote chaque administrateur soumette deux noms. Cette suggestion est mise au vote : seule une personne vote pour, en conséquence cette proposition est rejetée.

- Sur la parité des personnalités qualifiées

Les administrateurs décident de ne pas retenir cette proposition, le vote à deux tours devant permettre cette parité.

- Sur l'association des organisations professionnelles aux noms proposés

Les administrateurs s'interrogent sur la question de savoir si face aux noms proposés comme personnalités qualifiées doit figurer le nom de l'organisation qui propose leur nomination.

Vote sur la transparence des propositions de personnalités qualifiées (telle organisation propose tel nom) :

Nombre de voix pour : 7

Nombre de voix contre : 10

Nombre d'abstentions : 3

Proposition non-retenue.

- Sur la présentation des noms de personnalités qualifiées :

Vote sur une biographie ou présentation limitée obligatoire des personnalités qualifiées proposées :

Nombre de voix pour : 5

Nombre de voix contre : 8

Nombre d'abstentions : 7

Vote sur une biographie ou présentation limitée facultative des personnalités qualifiées proposées :

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 3

Nombre d'abstentions: 3

Ainsi, le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre la procédure suivante pour proposer aux ministres de la Culture et des affaires sociales les personnalités qualifiées membres du conseil d'administration de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs en application de l'article R.382-8 du Code de la Sécurité sociale :

La liste des noms soumis au conseil d'administration est arrêtée dans un délai de 15 jours à compter de la présente délibération sur proposition des membres du conseil d'administration adressée au directeur de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs.(tdumas@secu-artistes-auteurs.fr) La liste des noms proposés sera arrêtée le 28 février à 23h.

Un nouveau conseil d'administration est convoqué dans le délai minimal de 15 jours à compter de l'arrêt de cette liste pour délibérer sur celle-ci et proposer deux noms. Cette liste est communiquée aux membres du conseil d'administration lors

de l'envoi de la convocation à cette deuxième séance, sans que ne soit indiqué la ou les organisations à l'origine des noms proposés.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le lundi 13 mars 2023. Le CA chargé de délibérer sur la liste ainsi arrêtée, pour proposer deux noms, procédera de la manière suivante : le vote sera opéré, siège par siège, à l'issue d'un scrutin à deux tours à la majorité des membres présents.

- Sur la présence des suppléants au prochain conseil du 13/03:

Vote sur la présence physique des suppléants au conseil d'administration du 13 mars prochain

Nombre de voix pour : 19

Nombre d'abstention : 1

- Sur la problématique de l'indemnité de perte de gain :

La Sécurité Sociale des Artistes Auteurs appliquera les textes en vigueur pour les administrateurs de caisse de sécurité sociale.

Un relevé de décisions sera envoyé.

Fin de la séance : 16 heures 35.

Prochain conseil d'administration le 13 mars 2023 à 14h30 : en présentiel, avec la possibilité pour les titulaires d'être accompagnés de leur suppléant.